

Critères d'attribution

CRITÈRE N°1 – Domiciliation de la famille (sur justificatif de domicile)	Points
Les deux parents habitent CHAVANOD	5
Un seul parent sur les deux habite CHAVANOD	4

CRITÈRE N°2 – Projet d'utilisation de la crèche (déclaration des horaires souhaités sur la fiche d'inscription)	Points
Demande d'utilisation de la crèche 55 h. par semaine	8
Demande d'utilisation de la crèche entre 50 h. et 54 h. 59 par semaine	7
Demande d'utilisation de la crèche entre 45 h. et 49 h. 59 par semaine	6
Demande d'utilisation de la crèche entre 40 h. et 44 h. 59 par semaine	5
Demande d'utilisation de la crèche entre 35 h. et 39 h. 59 par semaine	4
Demande d'utilisation de la crèche entre 30 h. et 34 h. 59 par semaine	3
Demande d'utilisation de la crèche entre 25 h. et 29 h. 59 par semaine	2
Demande d'utilisation de la crèche moins de 25 h. par semaine	1

CRITÈRE N°3 – Projet de périodicité de la crèche (déclaration des dates souhaitées sur la fiche d'inscription)	Points
Demande d'utilisation de la crèche dès le mois de septembre et pour toute l'année	5
Demande d'utilisation de la crèche pas avant le mois d'octobre et pour toute l'année	4
Demande d'utilisation de la crèche à partir de la période entre Toussaint et Noël et pour tout le restant de l'année	3
Demande d'utilisation de la crèche à partir de janvier / février de l'année N+1 et pour tout le restant de l'année	2
Demande d'utilisation de la crèche à partir de mars de l'année N+1 et pour tout le restant de l'année	1

CRITÈRE N°4 – Situation professionnelle de la famille (sur justificatif de l'employeur)	Points
Les deux parents travaillent plus d'un mi-temps chacun	4
Un seul parent (sur les deux) travaille plus d'un mi-temps (l'autre : soit ne travaille pas, soit travaille moins d'un mi-temps)	3
Un seul ou les deux parents a(ont) des horaires de travail atypique (horaires fractionnés aléatoires de type caissière)	+ 1
L'entreprise de l'un et/ou des deux parents finance de son côté la crèche « Bulle de Neige »	- 1
Un seul ou les deux parents bénéficie(nt) d'un congé parental ou d'un temps partiel supérieur à 60 %	- 1
Un seul ou les deux parents bénéficie(nt) d'un congé parental ou d'un temps partiel inférieur ou égal à 60 %	- 2

CRITÈRE N°5 – Situation sociale ou familiale particulière (sur justificatifs)	Points
Un grand frère / une grande sœur utilise déjà la crèche et continuera de l'utiliser l'année à venir	1
La demande en crèche est faite pour des jumeaux (triplés...)	2
La demande en crèche pour l'année précédente était classée parmi les 3 premières de la liste d'attente	1
La demande en crèche pour l'année à venir porte sur la reconduction de la place en crèche pour l'année en cours pour le même enfant, avec un projet d'utilisation de la crèche sans diminution par semaine et/ou sur l'année par rapport à l'année en cours	2
La demande en crèche pour l'année à venir porte sur la reconduction de la place en crèche pour l'année en cours pour le même enfant, avec un projet d'utilisation de la crèche en diminution par semaine et/ou sur l'année par rapport à l'année en cours	1
La demande concerne un enfant à naître, dont la naissance est prévue entre le 1 ^{er} juin et le 1 ^{er} septembre	- 1
La demande concerne un enfant à naître, dont la naissance est prévue après le 1 ^{er} septembre	- 2

CRITÈRE N°6 – Ressources de la famille (sur attestation de la CAF avec indication du n° d'allocataire)	Points
Le quotient familial (QF) de la famille est inférieur ou égal à 1 200	3
Le quotient familial (QF) de la famille est compris entre à 1 201 et 2 000	2